



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Cures thermales et covid-19

Question écrite n° 28821

Texte de la question

M. Jean-Jacques Gaultier attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation particulièrement difficile des établissements thermaux, tous fermés depuis le 16 mars 2020, en raison de la crise liée à l'épidémie de coronavirus. La saison qui s'annonce sera catastrophique pour l'ensemble du secteur thermal avec une baisse considérable des chiffres d'affaires. Aussi, il interpelle le Gouvernement pour veiller à ce que la caisse nationale d'assurance maladie puisse prolonger la validité de prise en charge des cures afin d'aider aux reports de celles-ci et puisse également assurer la prise en charge des cures interrompues. Il souhaite donc connaître les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Gaultier](#)

Circonscription : Vosges (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28821

Rubrique : Assurance maladie maternité

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 avril 2020](#), page 3088

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)